



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et Animation des Territoires
Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche
Dossier suivi par Jean-Michel Garric
05 63 95 62 76
abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2020- 1204

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant le document d'intention de don par M. Jean-Claude PERIES, en date du 13 août 2016,

ARRÊTE

Article 1

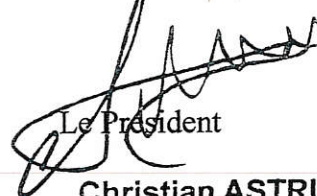
Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M. Jean-Claude PERIES, 6 rue d'Elie, 82000 Montauban, constitué de quatre hâtelets en métal argenté de l'orfèvre Boulenger, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Fait à Montauban, le 25 août 2020



Le Président

Christian ASTRUC